

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL, J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, P. GAILLARD, S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de P. ROUX), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, L. JOFFRE (procuration de JC. COURT), L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (+procuration de D. RECCHIA), J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, J. SARTRE (+procuration de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+procuration de C. GARCIA), P. MANENT. Mesdames R. DUPLAN (procuration de G. DOZ), M. ALLAMEL (+procuration de JP. CONSTANT), MN. DURAND, C. FAURE, F. DUMAS, M. DUBOIS (+procuration de A. LACOSTE), C. DUCHAMP (procuration de JY. PONTHER), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA (+procuration de JC. FLORY).

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 45

Procurations : 7

Votants : 52

Absents : 3

Date de convocation : 23/03/2018

Absents : Monsieur F. JOUFFRE, Mesdames F. NOGIER, N. BARACAND

En présence des suppléants non votants :
Monsieur C. BOUTONNET, P. AYMARD, J. LE BELLEGO

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

OBJET : COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DELBUR06022018-01 : Convention de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique avec le SDEA pour des travaux de voirie à St-Privat

Des travaux d'amélioration du carrefour de la rue des Fonts d'Aspres, voie déclarée d'intérêt communautaire et de la RD259 doivent être entrepris au vue du manque de visibilité. En conséquence, les travaux impactant la RD259, il est proposé de confier la réalisation de la conception et le suivi du chantier au SDEA par le biais d'une convention, d'un montant de 2 264.69 € HT.

Vu la délibération DEL21022017-04 du 21 février 2017 portant délégation de pouvoirs au bureau exécutif

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'autoriser le Président à signer une convention de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique pour la réalisation de travaux de voirie (amélioration du carrefour rue des Fonts d'Aspres et RD259) d'un montant de 2 264.69 € HT.

DELBUR13022018-01 : TEPCV1 - SUBVENTION Action n° 6 dossier n° 2018-1-6-02

Vu la convention d'appui financière TEPCV signée le 11 octobre 2016, entre le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer et la Communauté de communes du Pays d'Aubenas Vals ,

Vu la délibération DEL n°27102016- 12 du conseil communautaire du 27 octobre 2016 approuvant le règlement d'attribution des aides aux particuliers.

Vu la délibération DEL n°21022017-04 du 21 février 2017 portant délégation de pouvoirs au bureau exécutif

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

l'attribution d'une subvention à M DUPUY Alexis **dossier n°2018-1-6-02**, s'élevant à 1000 € concernant des travaux pour le remplacement du chauffage par un dispositif poêle à granulés sur l'habitation principale située 50 chemin La borie 07200 Saint Sernin

Ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité.

DELBUR13022018-02 : TEPCV1 - SUBVENTION Action n°1 dossiers ns°2018-1-1-01, 2018-1-1-02

Vu la convention d'appui financière TEPCV signée le 11 octobre 2016, entre le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer et la Communauté de communes du Pays d'Aubenas Vals ,

Vu la délibération DEL n°05122017-21 du conseil communautaire du 5 décembre 2017 approuvant la modification du règlement d'attribution des aides aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements

Vu la délibération DEL n°21022017-04 du 21 février 2017 portant délégation de pouvoirs au bureau exécutif

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

1/ l'attribution d'une subvention à M. SOUBEYRAND Roland **dossier n°2018-1-1-01**, s'élevant à 1 314,85 € concernant des travaux pour le changement des fenêtres sur l'habitation située 5 impasse du Truchal 07200 Saint Sernin

2/ l'attribution d'une subvention à Mme BLANCHARD Françoise **dossier n°2018-1-1-02** s'élevant à 389.26€ concernant des travaux pour le remplacement des fenêtres sur l'habitation située 272 allée Bellevue 07170 Lavilledieu

Lesdites subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité et aux autorisations d'urbanisme nécessaires

DELBUR13022018-03 : TEPCV2 - SUBVENTION Action n°4 dossier n°2018-2-4-01

Vu la convention d'appui financière TEPCV signée le 30 décembre 2016, entre le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer et la Communauté de communes du Pays d'Aubenas Vals ,

Vu la délibération DEL n°12042017- 12 du conseil communautaire du 12 avril 2017 approuvant le règlement d'attribution des aides aux communes

Vu la délibération DEL n°21022017-04 du 21 février 2017 portant délégation de pouvoirs au bureau exécutif

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

l'attribution d'une subvention à la commune de Saint Sernin **dossier n°2018-2-4-6-02**, s'élevant à 375.52 € concernant l'acquisition de dispositifs leds pour le remplacement de l'éclairage de l'école communale de Saint Sernin.

Ladite subvention sera versée sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité.

DELBUR27022018-01 : TEPCV1 - SUBVENTION Action n°1 dossiers ns°2018-1-1-03, 2018-1-1-04,2018-1-1-05,2018-1-1-06

Vu la convention d'appui financière TEPCV signée le 11 octobre 2016, entre le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer et la Communauté de communes du Pays d'Aubenas Vals ,

Vu la délibération DEL n°05122017-21 du conseil communautaire du 5 décembre 2017 approuvant la modification du règlement d'attribution des aides aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements

Vu la délibération DEL n°21022017-04 du 21 février 2017 portant délégation de pouvoirs au bureau exécutif

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

1/ l'attribution d'une subvention à M. VIGOUROUX Gilbert **dossier n°2018-1-1-03**, s'élevant à 2 600 € concernant des travaux d'isolation par l'extérieur sur l'habitation située le Rigaudel 07600 Asperjoc

2/ l'attribution d'une subvention à Mme MOURIER Nicole **dossier n°2018-1-1-04** s'élevant à 245€ concernant la deuxième tranche de travaux pour le remplacement des fenêtres sur l'habitation située 11 descente de la terrisse 07270 Mercuer

3/ l'attribution d'une subvention à Mme. CHAMBAUD Colette **dossier n°2018-1-1-05**, s'élevant à 135 € concernant des travaux d'isolation des combles sur l'habitation située 9 montée de la castagnette 07200 Saint Privat

4/ l'attribution d'une subvention à M. TESTON Jean Pierre **dossier n°2018-1-1-06**, s'élevant à 1 272 € concernant des travaux de remplacement de fenêtres sur l'habitation située 17 route de Fontanille 07200 Ucel

Lesdites subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité et aux autorisations d'urbanisme nécessaires

Le Conseil Communautaire donne acte au Président du compte rendu des délibérations de bureau

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture
Certifié exécutoire, conformément à la télé
transmission en Sous-Préfecture de
L'argentière le **06 AVR. 2018**
en date du **06 AVR. 2018**

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCCEL, le

Le Président,
Louis BUFFET

05 AVR. 2018

